

**PROGRAMME - ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES
MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**



SOUTIEN FINANCIER



En vigueur depuis le 2 mars 2010

INTRODUCTION :

Conformément aux orientations de sa politique familiale et dans un souci de protection de l'environnement, de qualité de vie pour les générations à venir et pour répondre à un besoin de sa population, la municipalité de Piedmont est heureuse d'offrir aux familles Piedmontaises de son territoire une politique de soutien financier pour l'achat d'un ensemble de couches réutilisables.

Un seul enfant peut utiliser de 4500 à 6000 couches jetables, ce qui équivaut à environ une tonne de déchets. Entre 15 et 25 couches lavables seulement sont nécessaires pour un enfant pour remplacer l'ensemble des couches jetables nécessaires jusqu'à la propreté. Le coût de l'achat des couches lavables pour un enfant se situe entre 450 \$ et 650 \$ comparé au coût des couches jetables qui se situe entre 1500 \$ et 2500 \$. Les couches peuvent aussi être réutilisées pour un deuxième enfant.

La mise en place de ce programme est une continuité d'un ensemble d'initiatives entreprises par la municipalité. Afin de diminuer de façon considérable les matières résiduelles des sites d'enfouissement, de protéger les ressources naturelles, la municipalité est fière de cette initiative et encourage les familles à participer à ce programme et ainsi opter pour ce type de couches. Les couches réutilisables permettent également d'encourager les manufacturiers du Québec et donc de minimiser le transport de marchandises.

REMBOURSEMENT :

La municipalité de Piedmont remboursera un montant maximum de 250 \$ par enfant pour l'achat d'un ensemble de 24 couches minimum.

CONDITIONS D'ADMISSION AU PROGRAMME :

- ◆ Être citoyen permanent de la municipalité de Piedmont et parent d'un enfant âgé de moins de douze mois au moment de la demande et avoir une preuve de résidence (photocopie permis de conduire ou du compte de taxes).
- ◆ Joindre une preuve de naissance de l'enfant (photocopie du certificat de naissance ou de la déclaration de naissance).
- ◆ Photocopie de la facture. Celle-ci doit démontrer le nom et les coordonnées du détaillant, la date de l'achat et le nombre de couches achetées.

- ◆ Une seule subvention sera accordée par enfant pour un maximum de 250 \$.
- ◆ Le délai pour se prévaloir de ce programme doit se faire dans les 90 jours suivant l'achat.
- ◆ Compléter le formulaire « Programme de soutien achat de couches réutilisables » disponible à l'hôtel de ville et accessible sur le site Internet à l'adresse suivante : www.piedmont.ca.
- ◆ La Municipalité de Piedmont versera un maximum de 1 800 \$ par année à cette politique.